

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** BOULEVARD GEORGES DERYCK 123/402 / 4ème étage (402), 1480 TUBIZE

📋 **Type de contrôle:** Contrôle Périodique (6.5)

📅 **Date du contrôle:**

📅 **Prochaine visite avant le:**
Non applicable

👤 **Agent-visiteur:**
Bryan Leveugle

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Certoo Srl
Adresse	Industrielaan 36, 1740 Ternat, België
Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire	
Nom	
Adresse	BOULEVARD GEORGES DERYCK 123/402 / 4ème étage (402), 1480 TUBIZE
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	BOULEVARD GEORGES DERYCK 123/402 / 4ème étage (402), 1480 TUBIZE
Numéro de Compteur (Jour)	74685816
Numéro de Compteur (Nuit)	-
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	ORES (Waals-Brabant)
Type de Bâtiment	Appartement 4ème étage (402)
Code EAN	N.C

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Contrôle Périodique (6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	Après 81

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	XVB 4X10
Tension de Service	3 x 400 V + N
Protection Générale	24A 4P
Protection Maximale	24A 4P
Nombre de Tableaux	1
Prise de Terre	Boucle de Terre
Résistance de Dispersion	19 Ω
Isolement	1,08 M Ω
Description de l'Installation	Voir schéma

Différentiel(s)

Description	Type	Calibre	Sensibilité
A-40A-30mA	A	63 A	30 mA
A-300mA-40A	A	40 A	300 mA

Contrôles et essai

Équipement de test: FLK-TI-017 / 5786042

Schémas/Plans	NOK
Liaisons Équipotentielles	OK
Test BP du DDR (ΔI_n)	OK
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔI_n)	OK
Contrôle de l'État	NOK
Raccordements	OK
Matériel Fixe	OK
Protection Contre les Contacts Directs	NOK
Protection Contre les Contacts Indirects	NOK
Protection Contre les Surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Coffret(s) électrique		
201	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	L1 3.1.3.3
202a	Les indications des circuits en lettres sont absentes.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
211a	La section des pontages du câblage interne ou des peignes de raccordement dans le tableau n'est pas adaptée au dispositif de protection contre les surintensités placé en amont.	L1:4.4.1.5.;L1:4.4.1.1.;L1:4.4.1.2.
Photovoltaïque		
9011	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1; 9.1.1; 9.1.2
9012	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.

Remarques

Code	Libellé
1. Installation domestique	
RDE4	Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.
RDE6	Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
RDE10	Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.
RDE11	Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.
RDE12	Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
RDE14	Au moins trois exemplaires des schémas de l'installation électrique doivent être présents.
RDE15	L'unité est meublée au moment du contrôle.
RDE39	Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel de l'installation électrique doivent être testés de façon périodique (par exemple mensuellement) à l'aide d'un bouton test (voir les instructions du fabricant).

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Bryan Leveugle



Bryan Leveugle
02/726.64.04
www.atlascontrole.be
TVA : BE 0732.536.476
663-INSP

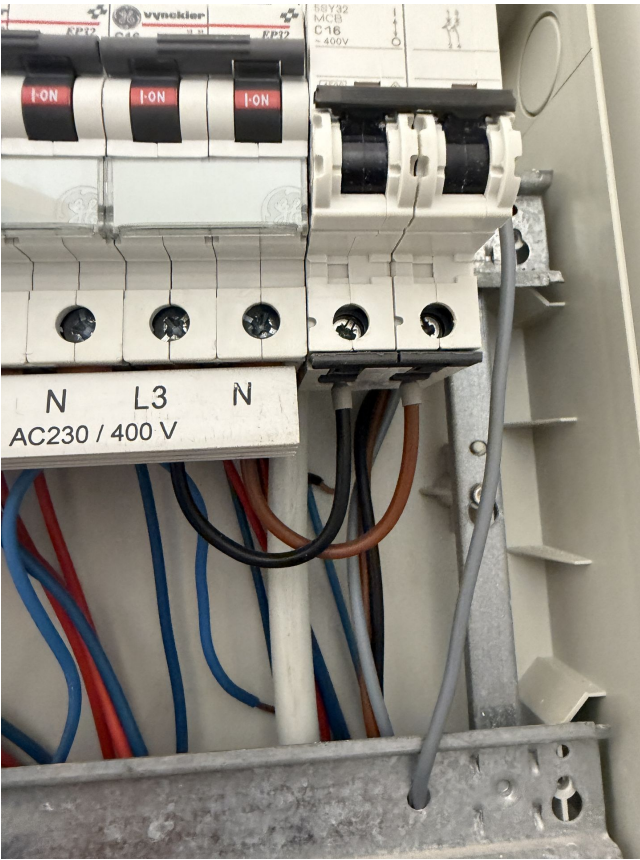
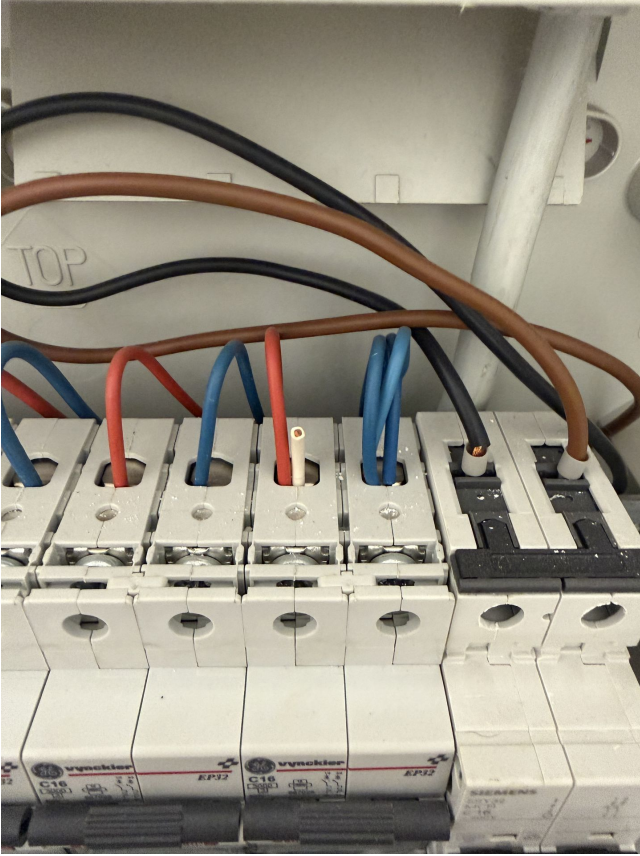
Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

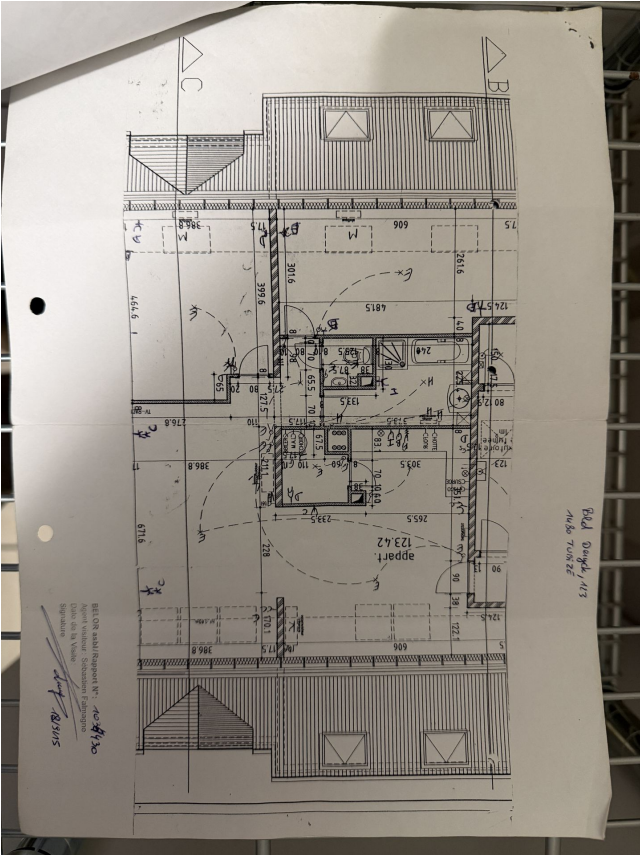
L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	

Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	